- S'informer ou informer sur l'identité, sur la famille (la sienne ou celle d'un tiers).
- S'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de temps.
- S'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de lieu.
- S'informer et informer quelqu'un à propos du cours.
- Exprimer son ignorance, son incompréhension, etc.
- Exprimer le besoin d'un objet, d'une chose, d'une personne.
- Exprimer un état physique ou psychique.
- Donner et/ou comprendre un ordre.
- Exprimer son accord, son désaccord.
- Exprimer ses préférences, ce qu'on aime, ce qu'on n'aime pas.
- Donner des indications sur la taille, la forme, la couleur, etc., d'objets à partir de photos, d'images, de supports réels.
- Énumérer des objets figurant sur un support visuel.
- S'informer des démarches administratives et sociales: demander une autorisation, déclarer une naissance, etc.
- Se renseigner sur les prix, la qualité et la nature de produits et de services.
- Donner et/ou demander des indications sur les conditions de travail (salaires, horaires, etc.).
- Comprendre et/ou réagir à une requête, une consigne, un souhait, un avis, etc.
- Etc.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

À l'issue de l'UF, l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes **de l'oral et de l'écrit**:

- maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu;
- comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues vivantes et des finalités particulières de l'unité de formation.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE - UFDB

NIVEAU DÉBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 730602U11D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 15 février 1994

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE - UFDB
NIVEAU DÉBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales des cours de langues vivantes

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les cours de langues vivantes doivent notamment:

- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
- initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
- être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation doit amener l'étudiant à:

- maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu;
- comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant doit maîtriser les capacités de l'UFDA du niveau débutant, à savoir:

- mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère;
- se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible;
- distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible;
- reproduire des messages entendus, courts et simples;
- se familiariser avec les aspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UFDA du niveau débutant.

3. HORAIRE MINIMUM

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Nombre de périodes
Français	CG	96
3.2. Part d'autonomie		24
	Total des périodes	120

NB: 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Il s'agit de mettre en place des attitudes et des stratégies visant à permettre un apprentissage linguistique ultérieur.
Les objectifs ne peuvent dès lors être formulés en termes de compétences linguistiques.
La mise en place d'attitudes et de stratégies d'apprentissage suppose le développement des facultés cognitives et psychomotrices (imitation, spatialisation, induction, analyse, synthèse, etc.).
Le développement sera assuré par l'utilisation de supports linguistiques et non linguistiques (musique, mime, dessin, etc.).

4.1. Objectifs spécifiques de l'UFDB - Niveau débutant

a. Compréhension à l'audition

L'étudiant doit être capable de:

- comprendre le sens de messages courts et simples, dans des situations de communication usuelles liées à son vécu (accueil, salutations, acquiescement, refus, excuses, etc.);
- reconnaître le sens de messages contenant un nombre limité d'informations, dans une situation de communication usuelle.

b. Compréhension à la lecture

L'étudiant doit être capable de:

- reconnaître le sens de messages courts, syntaxiquement simples, comprenant un vocabulaire usuel;
- associer un document authentique à une situation donnée;
- utiliser différents écrits fonctionnels (bottins, annuaires, plans, modes d'emploi, tables des matières, programmes de télévision, etc.).

c. Expression orale

L'étudiant doit être capable de:

- produire des messages simples exprimant un besoin, un état, un ordre, un souhait, un sentiment, un avis, etc.;
- poser des questions liées à des informations courtes et simples et/ou y répondre;
- reformuler un message simple.

d. Expression écrite

L'étudiant doit être capable de:

- reproduire fidèlement un message écrit en respectant les contraintes de l'écrit de communication;
- transcrire des messages oraux courts, syntaxiquement simples, comportant un vocabulaire usuel, avec un support visuel, à partir de matériaux linguistiques donnés;
- produire des messages simples et courts à caractère fonctionnel (carte postale, petit mot d'excuse, etc.).

4.2. Liste des fonctions langagières[1]

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des fonctions langagières est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique.
Il est entendu que les fonctions langagières abordées le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formation successives.

[1] D'après FAS (Fonds d'action sociale), *Référentiel de formation linguistique,* Région Nord - Pas-de-Calais, 1990.